

|  |  |                                  |                     |
|--|--|----------------------------------|---------------------|
| Demande déposée le 10/03/2026 et complétée le 23/03/2026 |  | N° DP 068 302 26 00011           |                     |
| Par :  | Monsieur Watrelos Xavier   |                                  |                     |
| Demeurant à :  | 25 rue de Brignais<br>68520 SCHWEIGHOUSE THANN   | Surface de plancher:             | 19,5 m <sup>2</sup> |
| Sur un terrain sis à :                                   | 25 Rue de Brignais<br>68520 Schweighouse-Thann<br>302 47 293, 302 47 294, 302 47 295, 302 47 296, 302 47 297, 302 47 298 | Surface de plancher antérieure : | m <sup>2</sup>      |
| Nature des Travaux :                                     | Réalisation d'un bâtiment annexe destiné à recevoir un sauna   | Surface de plancher nouvelle :   | m <sup>2</sup>      |

### Le Maire de la Ville de Schweighouse-Thann

VU la déclaration préalable présentée le 10/03/2026 par Monsieur Watrelos Xavier,  
VU l'objet de la déclaration :

- pour la réalisation d'un bâtiment annexe destiné à recevoir un sauna ;
- sur un terrain situé 25 Rue de Brignais ;
- pour une surface de plancher créée de 19,5 m<sup>2</sup> ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
VU l'affichage en mairie en date du 11/03/2026 de l'avis de dépôt,  
VU le PLU approuvé le 04.07.2017, modifié le 12.12.2019,

### ARRETE

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

Fait à Schweighouse-Thann, le  
Le Maire,

26 MARS 2026

  
Christian FUCHS

**NOTA BENE** : Le terrain est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible).

La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*